

Primes RENOLUTION

ATTESTATION DE L'ENTREPRENEUR - VOLET TECHNIQUE DEMOLITION POUR PERMEABILISER LES SOLS (C4)

Version du 24/11/2022

Il y a deux types d'Attestations d'entrepreneur : un volet «Informations générales» et ce «volet technique». Si vous demandez plusieurs primes en même temps, il faut remplir la partie «Informations générales» une seule fois par entrepreneur. Le «volet technique» est à remplir pour chaque prime demandée. Veuillez joindre toutes ces attestations lors de votre demande de Primes RENOLUTION.

1. Renseignements concernant les travaux éligibles

Complétez les montants (HTVA) correspondant aux travaux éligibles tels que compris dans la ou les factures.

-		,	_€		
	surfaces imperméables :		c		
-	la création de noues, bassins en eau, puits d'infiltration :	,	. t		
2.	Renseignements concernant les surfaces perméab	ilisées			
Complétez les surfaces telles que comprises dans la ou les factures.					
-	la surface perméabilisée du sol suite à la démolition d'annexes				
	(dont dalle de sol) conduisant à la suppression de surfaces imperméables :	,	m²		
-	la surface perméabilisée du sol suite à la création de noues, bassins en eau, puits d'infiltration :	,	m²		

3.	Renseignements	concernant la	localisation of	les travaux
_				

Indiquez le plus précisément possible la localisation des travaux au sein du logement (étage					
et pièce concernée, situation précise dans la pièce, emplacement extérieur de la zone					
concernée sur la parcelle, etc.) :					
4. Signature de l'entrepreneur·e					
Fait le / /					
À Signature et cachet					